

Une production involontaire du Ministère de la Justice.

Représentation exceptionnelle et unique à la Cour d'Appel de Paris



Mise à mort de la Loi de l'Omerta

Thierry Kabile et Christian Cotten
dans les rôles de l'imprécateur et du prédicateur conspirationnistes.

Contre, dans le rôle du prévenu :
Jean Maïa, Agent Judiciaire de l'État jusqu'en août 2017
actuel Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel,
énarque et Conseiller d'État.



Mercredi 12 septembre 2018 à 13 h 30, Cour d'Appel de Paris, île de la Cité,
salle Pierre Massé, escalier Z, 2^{ème} étage. Entrée libre sans réservation.



Mise en scène de Thor et Frigg, sur une idée originale de Maât, avec la contribution de la 13^{ème} chambre correctionnelle du pôle 5 de la Cour d'Appel de Paris, président, conseillers, procureur, greffier et huissier.

Avec :

Maître Dominique Kounkou, partie civile, victime des agressions, vols, menaces et pressions professionnelles habituelles en application de la Loi de l'Omerta. Docteur en Droit International Public, avocat, pasteur, écrivain et militant politique au Congo. Auteur de *L'Affaire Kabile, comment l'État français a supprimé la vie, le corps, le cercueil, la robe, les dents et jusqu'à l'existence d'Éliane Kabile*, Londres, The New Pillow Books, mai 2018.

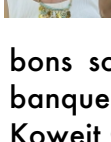


Maître Philippe Fortabat-Labatut, fils de magistrat, avocat des parties civiles, Docteur en Droit, Docteur ès Lettres, auditeur de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, diplômé de l'École Nationale des Brigades des Douanes. Brillante intervention devant la Cour d'Appel civile le 5 juin 2018 contre l'État.

Maître Bernard Grelon, avocat du prévenu Jean Maïa, professeur de droit. A refusé en 2014 de défendre l'Agent Judiciaire de l'État au civil dans l'affaire Kabile : « affaire indéfendable » a-t-il déclaré en audience.



Jacqueline Renaud-Dubuis, partie civile, ingénieur en informatique, veuve de Dominique Dubuis, officier de police judiciaire réduit au silence par le Ministère de l'Intérieur dans le dossier du crime d'État de l'Ordre du Temple Solaire en 1995.



Christian Basano, partie civile, expert-comptable, réduit au silence et au chômage par les bons soins de plusieurs ministères, victime d'une usurpation d'identité par quelques grandes banques pour blanchir 22 milliards de dollars d'argent noir au début des années 90, affaire du Koweit Gate, quelques morts.



Hadama Traoré, un sans-dent du 9-3 qui n'est rien mais a un cœur et un cerveau, porte-parole du mouvement La Révolution Est En Marche et Président du parti politique citoyen La Démocratie Représentative, témoin le 23 août 2018 **des aveux d'un crime de faux en écritures publiques exposé par le Directeur de Cabinet du maire de Gonesse Jean-Pierre Blazy et par le Directeur Général des Services de la commune.**

Bruno Berthéléme, Directeur Général de la société Arpège, éditeur du premier logiciel français de gestion des actes d'état civil. Témoin du craquage du logiciel par la mairie de Gonesse et autres.



Jean-Luc Bringuier, premier expert français en droit funéraire, auteur des rapports de l'affaire Éliane Kabile, témoin et expert des dysfonctionnements, délits, crimes et dénis de justice multiples du dossier Kabile.

Mise à mort de la Loi de l'Omerta

Le scénario Éliane et Thierry Kabile



Février 2001, Éliane Kabile décède à l'hôpital de Gonesse, dans des conditions plus que suspectes, à une date incertaine.



Deux corps sont transportés à l'hôpital de Garches pour une seule fausse autopsie.

Le sang coule et sèche sur les murs.

Un médecin pleure et refuse de dire ce qui est arrivé à Éliane Kabile.

Exhumation un an plus tard, en violation des règles de procédure : constat de la substitution du cercueil de l'enterrement et bouillie de plusieurs cadavres, dont une cage thoracique d'enfant dans une mare de sang.



Application de la Loi de l'Omerta depuis plus de quinze ans par plusieurs tribunaux : Pontoise, Paris.



Répression judiciaire des parties civiles qui demandent la vérité sur ce meurtre sordide pour cause de trafic d'organes : où sont le corps et le cercueil disparu d'Éliane Kabile ?

Trois faux actes de décès pour deux morts, établis par la mairie de Gonesse en février 2001 et défaillance du Procureur de Pontoise dans le contrôle de l'état civil.

Cerise sur le gâteau : le 23 août 2018, le Directeur de Cabinet du maire de Gonesse Jean-Pierre Blazy et le Directeur Général des Services avouent à Hadama Traoré et à un autre témoin la réalité des faits de crimes de faux en écritures publiques commis par des agents de la mairie de Gonesse en 2001 et dont le maire est juridiquement responsable.



Jean Maïa, Agent Judiciaire de l'État à l'époque des faits qui lui sont reprochés est poursuivi par les parties civiles pour des faits de :

1. délit d'entrave à la saisine de la justice et non-dénonciation de crimes, tel que défini par l'article 434-1 du Code Pénal ;
2. délit d'entrave à la saisine de la justice par protection de délinquants et criminels, tel que défini par l'article 434-6 du Code Pénal ;
3. délit de corruption passive et de trafic d'influence commis par une personne exerçant une fonction publique, tel que défini par l'article 432-11 du Code Pénal ;
4. voie de fait commise à l'encontre de M. Thierry Kabile et autres parties civiles, empêchant la tenue d'un procès équitable par un tribunal impartial.



Le public sera invité à méditer et prier pour la libération de l'institution judiciaire française de l'emprise des vampires qui la contrôlent. Ainsi pourra advenir la mort de la Loi de l'Omerta que toutes les citoyens souverains des peuples francophones attendent.

